# Evaluation des effets du projet et mesures

Il n'existe pas de covisibilité avec l'**église d'Anzème** depuis les abords immédiats de l'église (Photosimulation 19). Il faut prendre du recul depuis une desserte locale moins fréquentée pour voir apparaître le projet et la silhouette d'Anzème (également village de caractère) (Photomontage 24). Trois des cinq éoliennes sont alors visibles sur le côté droit du panorama. Elles ne se trouvent pas dans l'axe du village et de son église. Elles forment une courte ligne régulière soulignant l'horizon.

Les **églises de Rimondeix et Blaudeix** ne présentent pas de covisibilité avec le projet du fait du contexte bocager (Photosimulation 22).

L'oppidum de Chateauvieux à Pionnat ne présente pas de covisibilité avec le projet du fait de son couvert forestier et du contexte végétal (Photosimulation 25).

La silhouette de l'église de Bonnat émerge discrètement du village sur fond de boisements. Elle est peu prégnante et il n'y pas de covisibilité avec le projet (Photosimulation 26).



Figure 95 : Photosimulation 19 - rôle des écrans bâtis et végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église d'Anzème depuis ses abords Source : BORALEX



Figure 96 : Photomontage 24 - covisibilité indirecte avec la silhouette d'Anzème et son clocher Source : BORALEX



Figure 97 : Photosimulation 22 - rôle des écrans végétaux depuis les abords de l'église de Rimondeix dans l'absence de covisibilité avec les église des Rimondeix et Blaudeix

Source : BORALEX

projet éolien masqué par la végétation

oppidum de Châteauvieux

église de Jamages

Figure 98 : Photosimulation 25 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'oppidum de Châteauvieux et l'église de Jarnages

Source: BORALEX



Figure 99 : Photosimulation 26 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église de Bonnat depuis la RD 6 Source : BORALEX

### Rappel:

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2

Evaluation des effefs du projet et mesures

Les monuments situés au centre de **Guéret (ancien présidial et ancien hotel des Moneyroux)** n'émergent pas significativement de la silhouette de la ville. La covisibilité ponctuelle qui existe depuis le gymnase demeure peu prégnante et ne concerne pas l'aire de mise en scéne du monument (Photomontage 25).

L'église de Saint-Sulpice-en-Guéretois ne présente pas de covisibilité avec le projet du fait du contexte végétal (Photosimulation 26). Il en est de même pour l'abbaye des ternes (Photosimulation 20).



Figure 100 : Photomontage 25 - covisibilité ponctuelle avec l'ancien hôtel des Moneyroux depuis le gymnase Source : BORALEX



Figure 101 : Photosimulation 26 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église de Saint-Sulpice-en-Guéretois Source : BORALEX



Figure 102 : Photosimulation 20 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'abbaye des ternes Source : BORALEX

# Rappel:

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2

129

423323. Dans le périmètre éloigné (10-15 km)

Le **château de Sainte-Feyre** se trouve sur une butte aux versants boisés et ménage des vues sur le paysage vallonné et arboré. Le projet ne se trouve pas dans l'axe du château. En prenant du recul, une situation de covisibilité indirecte existe depuis la RD942. Le projet se lit alors en perspective et non de face : le projet a ainsi une emprise horizontale faible. A cette distance et à cette vitesse, les éoliennes sont peu prégnantes dans le paysage (Photomontage 26, Figure 104).

L'église de Jarnages ne présente pas de covisibilité avec le projet (Photosimulation 25 paragraphe précédent) du fait du contexte végétal.

L'oppidum du Puy de Gaudy, par sa position perchée, présente une vue en direction du projet au niveau de la table d'orientation située au nord (Figure 106). Le sommet étant boisé en périphérie, cette covisibilité se limite à ce point de vue (Photo 52). Le projet forme une ligne souple et de faible emprise sur l'horizon. Depuis ce lieu de découverte , il constitue un nouveau repère dans le paysage déjà marqué visuellement par la présence de la carrière (Photomontage 27).



Figure 103 : Photomontage 26 - covisibilité indirecte avec le château de Sainte-Feyre depuis la RD 942 **Source: BORALEX** 



Figure 104 : Orientation du château de Sainte-Feyre **Source: Internet** 



Figure 105 : Sommet du Puy de Gaudy Source: Internet



Photo 52 : Vue à 360° au sommet du Puy de Gaudy et mise en évidence du contexte végétal fermé **Source: BORALEX** 



Figure 106: Photomontage 27 - vue du projet depuis la table d'orientation du Puy de Gaudy Source: BORALEX

# Rappel:

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2

Volet paysager du parc éolien des « Bruyères » (23) - BORALEX

Evaluation des effefs du projet et mesures

Les églises de la Saunière, de Malval et de Bussière-Dunoise (avec sa croix) ainsi que l'abbaye de Prébenoit et le tilleul des Monts, du fait du contexte bâti et végétal et de la distance ne présentent pas de covisibilité avec le projet (Carte 49, Photo 53, Photo 54, Photosimulation 31).

Depuis le **Mont Bernage (Puy des Trois Cornes)**, les vues depuis le haut en direction du projet sont filtrées par la végétation (Photosimulation 30).



Figure 109 : Tilleul au village des Monts Source : Internet

Photo 53 : Vue en direction du projet depuis les abords de l'église de Malval Source : BORALEX



Figure 107 : Photosimulation 31 - vue en direction du projet depuis l'arrière-plan de l'église de Bussière-Dunoise Source : BORALEX



Photo 54 : Vue en direction du projet depuis les abords de l'abbaye de Prébenoit Source : BORALEX



Figure 108 : Photosimulation 30 - vue en direction du projet depuis le Mont Bernage (= Puy des Trois Cornes) Source : BORALEX

#### Rappel

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2

# Evaluation des effets du projet et mesures

423324. Dans le périmètre très éloigné (au-delà de 15 km)

Les **Pierres Jaumâtres** se trouvent sur un sommet ceinturé d'arbres. Il n'y a pas de vues en direction du projet (Photosimulation 32).

L'église de Toulx-Sainte-Croix est trapue et entourée de bâti. Il faut prendre de la hauteur depuis la tour de Toulx-Sainte-Croix pour avoir une covisibilité entre l'église et le projet éolien (Photomontage 29) sachant que le panorama est fragmenté en «fenêtres» (Photo 55). Le projet forme une ligne régulière, épurée et lisible. Il ne se trouve pas dans l'axe de l'église, mais à proximité. A cette distance (19,7 km), le projet éolien est peu prégnant. Le regard demeure attiré dans un premier temps par le bâti au premier plan, puis dans un second temps par le panorama à l'arrière-plan, incluant le projet éolien.



Figure 110 : Photosimulation 32 - vue en direction du projet depuis le sommet du site des Pierres Jaumâtres Source : BORALEX



Figure 111 : Photomontage 29 - covisibilité avec l'église de Toulx-Sainte-Croix vue depuis la tour Source : BORALEX



Photo 55 : Sommet de la tour de Toulx-Sainte-Croix Source : Internet

# Rappel:

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2

132

olet paysager du parc éolien des « Bruyères » (23) - BORALEX

To the state of th

Evaluation des effefs du projet et mesures,

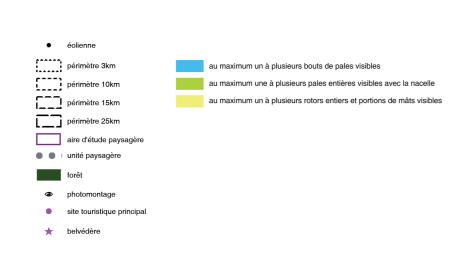
# 4.2.3.3.3. Depuis les sites touristiques et de loisirs

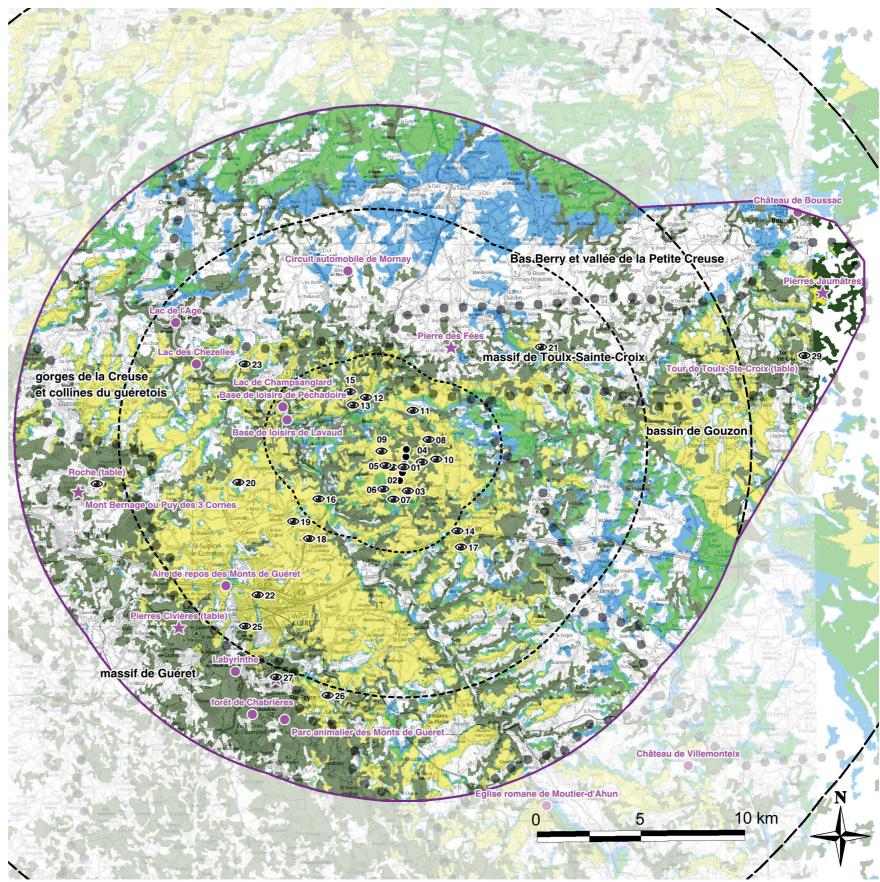
Dans l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire, les bases de loisirs ne ménagent pas de vue en direction du projet du fait de la végétation et de leur encaissement dans les gorges de la Creuse (Carte 50). Ce dernier se perçoit furtivement et partiellement depuis l'accès à la base de Péchadoire (Photosimulation 16, Photosimulation 17).

Dans l'aire d'étude intermédiaire, la Pierre des Fées, le circuit automobile de Mornay et l'aire de repos des Monts de Guéret ne ménagent pas de vues sur le projet du fait du relief et du contexte végétal (Carte 50).

Dans l'aire d'étude éloignée, le site des Plerres Civières, le Labyrinthe, la forêt de Chabrières et le Mont Bernage (Photosimulation 30 dans la partie patrimoine) ne ménagent pas de vues en direction du projet du fait du relief, du couvert boisé et parfois de leur orientation.

Dans l'aire d'étude éloignée et au-delà, seul les sites touristiques perchés ménagent des vues en direction du projet comme depuis les tables d'orientation de Roches (à l'est du Mont Bernage, Photomontage 28), du Puy de Gaudy (Photomontage 27 dans la partie patrimoine) et de Toulx-Sainte-Croix (Photomontage 29 dans la partie patrimoine). Le projet apparaît alors comme un nouveau repère dans le paysage. Le site des Pierres Jaumâtres est en milieu boisé, les châteaux de Boussac et de Villemonteix se situent en dehors du bassin visuel du projet, et l'église de Moutier-d'Ahun se situe en milieu encaissé, bâti et végétalisé. Enfin, depuis le parc animalier des Monts de Guéret, y compris depuis son mirador, les vues en direction du projet sont bloquées par la forêt (Photo 56 et Photo 57).





Carte 50 : Effets visuels produits sur les sites touristiques Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

133



Figure 112 : Photosimulation 16 - projet partiellement visible depuis l'accès à la base de loisirs de Péchadoire Source : BORALEX



Figure 113 : Photosimulation 17 - projet non visible depuis les abords de la base de loisirs de Péchadoire Source : BORALEX



Figure 114 : Photomontage 28 - perception filtrée du projet depuis la table d'orientation de Roches Source : BORALEX



Photo 56 : Projet non visible depuis le parc animalier (même lieu de prise de vue que ci-dessous)
Source : BORALEX

massif d'Ajain

Photo 57 : Seule échappée visuelle en direction du massif d'Ajain depuis le parc animalier (même lieu de prise de vue que ci-dessus) Source : BORALEX

Rappel:

photomontage présenté en Annexe 1 photosimulation présentée en Annexe 2